

Accord-cadre monoattributaire à bons de commande
 Contrôles et vérifications périodiques réglementaires

ANNEXE 1 : REPARTITION FINANCIERE ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Lot	Intitulé	Membre	Montant maximum en € TTC sur 4 ans
lot 1	Ascenseurs, monte-charges, moyens de levage, portes et portails automatiques	AIFFRES	10 000 €
		BRULAIN	4 000 €
		CAN	300 000 €
		CCAS NIORT	2 500 €
		CHAURAY	10 000 €
		FORS	4 000 €
		FRONTENAY ROHAN ROHAN	6 000 €
		GERMOND ROUVRE	4 000 €
		MAUZE SUR LE MIGNON	10 000 €
		NIORT	35 000 €
		PLAINE D'ARGENSON	4 000 €
		PRAHECQ	6 000 €
		SAINT GEORGES DE REX	4 000 €
		SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	4 000 €
		SAINT MAXIRE	4 000 €
		SAINT SYMPHORIEN	4 000 €
		VOUILLE	10 000 €
lot 2	Installations électriques, installations gaz, moyens de secours et incendie	AIFFRES	70 000 €
		BRULAIN	20 000 €
		CAN	300 000 €
		CCAS NIORT	15 000 €
		CHAURAY	100 000 €
		FORS	30 000 €
		FRONTENAY ROHAN ROHAN	4 000 €
		GERMOND ROUVRE	20 000 €
		MAUZE SUR LE MIGNON	50 000 €
		NIORT	360 000 €
		PLAINE D'ARGENSON	20 000 €
		PRAHECQ	30 000 €
		SAINT GEORGES DE REX	20 000 €
		SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	20 000 €
		SAINT MAXIRE	20 000 €
		SAINT SYMPHORIEN	20 000 €
		VOUILLE	80 000 €